



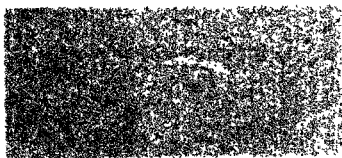
**EUROPA-PARLAMENTET  
EUROPÄISCHES PARLAMENT  
EUROPEAN PARLIAMENT  
PARLEMENT EUROPEEN  
PARLAMENTO EUROPEO  
EUROPEES PARLEMENT**

**Generalsekretariat  
Generalsekretariat  
Secretariat  
Secrétariat Général  
Segretariato Generale  
Secretariaat Generaal**

**Generaldirektoratet for Forskning og Dokumentation  
Generaldirektion Wissenschaft und Dokumentation  
Directorate General for Research and Documentation  
Direction Générale de la Recherche et de la Documentation  
Direzione Generale della Ricerca e della Documentazione  
Directoraat-generaal Onderzoek en Documentatie**

**UNDERSØGELSER OG DOKUMENTATION  
SAMMLUNG WISSENSCHAFT UND DOKUMENTATION  
RESEARCH AND DOCUMENTATION PAPERS  
DOSSIERS DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION  
DOSSIERS DI RICERCA E DOCUMENTAZIONE  
DOSSIERS ONDERZOEK EN DOCUMENTATIE**

**Socialserie nr. 4  
Reihe Sozialfragen Nr. 4  
Social Series No 4  
Série Sociale n° 4  
Serie Sociale n. 4  
Sociale serie nr. 4**



**Konklusioner fra „Den nationale konference om Emigration”  
(Rom 24. februar/1. marts 1975)**

**Schlussfolgerungen der Nationalen Konferenz über die Emigration  
(Rom, 24. Februar/1. März 1975)**

**Conclusions of the National Conference on Emigration  
(Rome 24th February/1st March 1975)**

**Conclusions de la Conférence Nationale de l'Emigration  
(Rome 24 février/1 mars 1975)**

**Conclusioni della Conferenza Nazionale dell'Emigrazione  
(Roma 24 febbraio/1 marzo 1975)**

**Besluiten van de Nationale Conferentie over Emigratieproblemen  
(Rome 24 februari/1 maart 1975)**

Til orientering for medlemmerne gives i det følgende et sammendrag af konklusionerne fra "Den nationale konference om Emigration", som afholdtes i Rom fra den 24. februar til den 1. marts 1975. Teksten foreligger kun på fransk. Sekretariatet råder imidlertid over vigtige konferencedokumenter på italiensk.

Die Mitglieder finden anliegend einen kurzen Vermerk über die Schlussfolgerungen der Nationalen Konferenz über die Emigration, die vom 24. Februar bis zum 1. März 1975 in Rom stattgefunden hat. Der Text ist nur in Französisch verfügbar. Das Generalsekretariat verfügt jedoch über umfangreiches Grundlagenmaterial der Konferenz in italienischer Sprache.

The members are asked to find attached a short note on the conclusions of the National Conference on Emigration, which was held in Rome between the 24th February and 1st March 1975. The text is only available in French. The secretariat, however, has at its disposal a large amount of background material in Italian.

MM. les membres sont priés de trouver en annexe une courte note relative aux conclusions de la Conférence Nationale de l'émigration, qui s'est tenue à Rome du 24 février au 1er mars 1975. Le texte n'existe qu'en français. Le secrétariat dispose toutefois d'un important matériel de base de la Conférence en italien.

In allegato alla presente gli onorevoli membri troveranno una breve nota riassuntiva relativa alle conclusioni della Conferenza Nazionale dell'Emigrazione, che si è svolta a Roma dal 24 febbraio al 1 marzo 1975. Il testo è disponibile solo in francese. Il Segretariato dispone inoltre di molto materiale di base della Conferenza in lingua italiana.

Hierbij gelieven de leden aan te treffen een samenvatting van de besluiten die werden genomen op de Nationale Conferentie over Emigratieproblemen die van 24 februari tot 1 maart 1975 te Rome werd gehouden. De tekst is slechts in de Franse taal beschikbaar. Bovendien beschikt het secretariaat over een belangrijke hoeveelheid documentatiemateriaal in het Italiaans aangaande deze Conferentie.

Objet : Conclusions des travaux de la Conferenza Nazionale dell'Emigrazione  
(Rome, 24 février - 1er mars 1975)

La première Conferenza Nazionale dell'Emigrazione, organisée par le gouvernement italien, s'est déroulée à Rome du 24 février au 1er mars 1975. Après trois jours de débats en séance plénière, la quatrième journée, celle du jeudi 27 février, a été entièrement consacrée au travail en commissions :

- 1ère commission : émigration en Italie : son origine structurelle et comment l'arrêter ;
- 2ème commission : politique active du travail sur les plans intérieur et international ;
- 3ème commission : protection des droits des travailleurs migrants ;
- 4ème commission : politique de l'émigration et participation.

Les quatre rapports généraux, déposés sur le bureau de la Conférence plénière dès le premier jour, étaient ainsi renvoyés aux quatre commissions. Chaque commission était compétente pour un rapport. Après une courte reprise du débat général, l'après-midi du 28 février, la Conférence est arrivée à la clôture de la session le samedi 1er mars.

Les quatre commissions n'ont pas présenté des conclusions écrites. Chaque rapporteur était chargé de présenter oralement le résultat des délibérations de sa commission. Les quatre commissions s'étaient d'ailleurs toutes ralliées au contenu des rapports écrits, qui restent donc, encore à l'heure actuelle, la pièce maîtresse de la Conférence. Toutefois, quelques points majeurs se dégagent des débats de la dernière journée. Peut-être est-il utile de les rappeler brièvement.

lère commission (1) : causes de l'exode et moyens de l'arrêter

i) Insuffisance de la politique de développement au niveau national et régional

La croissance économique de l'Italie des trente dernières années n'a pas pu éviter la marginalisation de certaines régions. Ceci vaut pour le Midi dans son ensemble, mais également pour le Nord-Est et les parties montagneuses du Centre. L'exode vient de ce déséquilibre. Le développement industriel (2) du pays s'est en effet concentré sur les secteurs pauvres en technologies nouvelles. Ont ainsi fait défaut des initiatives véritablement innovatrices, telles les constructions d'usines complètes. La recherche scientifique a été négligée.

ii) Crise de l'agriculture

La crise de l'agriculture est à la fois cause et effet de l'émigration. Elle en est la cause, surtout dans le Midi, quand la détérioration des revenus agricoles, devenue intolérable, pousse à l'exode. Elle peut, à son tour, en être la conséquence quand la raréfaction de la présence humaine entraîne la détérioration du territoire(3). L'absence d'une politique globale de l'irrigation est l'un des facteurs les plus graves de la crise agraire du Midi dans les années '40 et '50. Elle a pesé lourd sur l'histoire récente de l'émigration italienne, car, tout en empêchant l'essor des cultures intensives à haute productivité individuelle, elle a fini par favoriser l'agriculture de grande surface, essentiellement céréalière, axée sur la grande extension des terres arables. La mécanisation des "latifundia" d'autrefois ne pouvait qu'accélérer l'expulsion d'aspirant-migrants, que l'absence d'un réseau valable de terres irriguées ne pouvait plus retenir aux champs.

La situation de la montagne est également dénoncée. Elle explique l'émigration de certaines régions alpines dans le Nord et des Apennins dans le Centre. Le handicap des "servitudes" militaires dans le Nord-Est (surtout dans le Frioul, région frontalière avec la Yougoslavie) est également un facteur de freinage du développement rural.

---

(1) Cf. Ia) relazione (CNE/CONF/1) (M. Simoncini, rapporteur), ainsi que deux autres documents importants, également mentionnés dans les conclusions orales du rapporteur :

- document unitaire des Régions (CNE/INF/24) ;  
- rapport du Comité permanent de l'émigration de la Chambre des députés (CNE/INF/5)

(2) Cf. documents des Régions cit. p. 2

(3) Cf. "Communication de la Commission concernant un programme d'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles" (doc. séance 465/74), Introduction, passim. (Cf. également "Documento unitario delle Regioni", cit. p. 3)

La Communauté offre une possibilité de riposte à l'ensemble de ces facteurs négatifs: la mise en vigueur des directives socio-structurelles d'avril 1972 (1), les mesures en faveur de l'agriculture de montagne (en Italie s'y ajoutent les dispositions de la loi sur les "communautés" de montagne) et la création du tout nouveau Fonds régional.

iii) Conséquences de l'émigration.

Les conséquences dénoncées sont nombreuses. L'exode amène l'appauvrissement des régions abandonnées en ressources humaines, la décadence du monde rural. De l'autre côté il accélère la congestion urbaine des zones d'immigration. Le coût d'entretien des infrastructures monte en flèche, à la fois pour le maintien d'un réseau minimum dans les régions de l'exode et pour le renforcement du cadre d'accueil. Le pays d'origine subit en outre toutes entières les conséquences néfastes de la rupture de l'équilibre culturel due à l'émigration. La lacération du tissu social est très nette. L'homme qui part quitte sa place dans la société. Avant de s'en tailler une toute nouvelle, il subit pendant longtemps le poids d'une aliénation culturelle qui est très difficile à combattre. L'accent est mis sur le lourd handicap que cette aliénation, si l'on n'y pallie point, fera peser même sur les enfants du migrant.

iv) les remèdes.

Pour effacer le fléau de l'émigration, il faut commencer par arrêter le flux de l'exode, tout en recherchant les moyens de garantir un emploi à ceux qui reviennent, et qui risquent d'être nombreux si la récession industrielle devait s'aggraver. L'effort doit se concentrer sur la réanimation de l'agriculture, mais la Conférence n'a pu donner que des indications très vagues. Il s'agit toutefois de déterminer quelles pourraient être les politiques de marché, ou les solutions socio-structurelles capables de sauvegarder, parfois même d'améliorer, le niveau d'occupation dans le secteur.

Les autres secteurs à privilégier sont le tourisme, l'artisanat et la petite et moyenne entreprise. Ce dernier point mérite un temps de réflexion. La grosse industrie n'est plus considérée comme la panacée universelle. Au contraire, les avantages qu'elle pourrait amener sont contrebalancés par les dégâts qu'elle fait subir à la structure du territoire et à l'agriculture. Par exemple, il est à noter que la localisation d'un centre géant de métallurgie lourde dans la plaine de Gioia Tauro, en Calabre, est de plus en plus contestée, car elle risquerait d'assener un coup mortel à ce qui reste encore debout de la culture oléicole calabraise. Il en va de même pour certains choix en matière de grosse industrie chimique.

---

(1) Cf. "Documento unitario delle Regioni" cit. pp.6 et 8.

La Conférence a en outre insisté sur le rôle que les autorités régionales ont à exercer pour la promotion économique des régions de l'exode, sur un plan général et sur un plan plus spécifique, sur les actions que ces autorités pourraient entreprendre en faveur de leurs migrants (1). Beaucoup se sont ainsi étonnés des entraves et des freins mis par le gouvernement central au plein essor des activités des Régions. Le gouvernement s'est, en effet, souvent servi du droit de veto, que la constitution lui accorde, pour bloquer certaines lois et mesures régionales votées ou prises en faveur des travailleurs migrants. Ceux-ci sont appelés, de plus en plus, à se réunir en assemblées représentatives (2), dotées de pouvoirs consultatifs et qui devraient épauler l'activité déployée par les Régions.

v) Les retours

Les contrecoups de la conjoncture risquent d'alimenter un courant de reflux. Beaucoup de migrants se verraient ainsi obligés de rentrer. Les syndicats, qui ont leur mot à dire dans les commissions communales pour l'emploi, essaieront de faciliter la réembauche des migrants. Toutefois, les syndicats ont pris position contre la démagogie des retours, car ceux-ci se font, malgré tout, dans des conditions très pénibles. Ils ont notamment dénoncé le nombre limité de logements à mettre à la disposition des migrants qui rentrent.

De la part des Régions il a été clairement indiqué que sans réforme de l'emploi il ne saurait être question de mener une politique cohérente des retours (3). Toutefois, aucune précision n'a été donnée quant à la nature de cette réponse.

2ème commission : politique active du travail sur les plans intérieur et international

i) Freins à l'immigration

Il a été noté (4) qu'en République Fédérale d'Allemagne le freinage des immigrations extracommunautaires a commencé en novembre 1973, bien avant la phase actuelle de recession. Dès cette époque il était en effet devenu clair que les avantages économiques des immigrations étaient enrayés par leurs coûts sociaux. L'immigration en Allemagne avait donc cessé de jouer sur l'élasticité de la courbe de l'emploi à une époque où le chômage n'avait pas encore pris les proportions actuelles. Le reflux des migrants ne dépend pas uniquement du chômage et de la recession des derniers mois.

(1) Ce rôle a fait l'objet d'un débat approfondi lors de la Conférence qui a réuni à Naples les 10 et 11 mars dernier les représentants de toutes les Régions d'Italie

(2) Consulte regionali dell'emigrazione.

(3) Doc. des Régions, p. 10

(4) Cf. IIe relazione (CNE/CONF/2) (M. TOROS, rapporteur) p. 9-10, ainsi que l'intervention du représentant de l'OCSE au sein de la première commission.

## ii) Sécurité sociale

La dispersion des procédures parmi les différentes branches de l'administration italienne est un inconvénient majeur. Il faudrait y remédier par la création d'une unité administrative unique ad hoc (1). Il s'agit en outre d'accélérer les pratiques et d'élargir la gamme des prestations (2).

Une attention particulière doit être accordée à la liquidation des pensions et au régime de chômage pour les émigrés obligés de rentrer et qui n'ont pas réussi à se faire réembaucher.

## iii) Rôle de la C.E.E.

La Communauté peut jouer un grand rôle pour le sort des migrants. Mais la parité en droit ne suffit pas. La Communauté devrait veiller sur les conditions de facto de cette parité. La Conférence a repoussé à cet égard l'interprétation "spontanéiste" du Traité et de la politique communautaire. Les migrants ne sauraient en aucun cas être considérés comme un "volant de sécurité" qui devrait permettre un meilleur équilibre de l'offre et de la demande d'emploi. D'où la nécessité d'une politique cohérente pour les migrants, basée sur les instruments de correction des automatismes du Marché Commun : FEOGA et Fonds social, Fonds régional, Programme d'action pour les migrants, Centre permanent de l'emploi, Conseil des ministres des affaires sociales (3).

## 3ème commission : protection des droits des travailleurs migrants

### i) Parité de traitement

Elle doit être effective, non seulement théorique, et elle doit couvrir tous les secteurs : rémunérations, conditions de vie et de travail, droits civiques et participation, sécurité sociale. Elle doit s'étendre à tous les travailleurs, nationaux et migrants, communautaires et des pays tiers. Les bénéficiaires de sécurité sociale doivent, notamment, être garantis à tous les migrants sans distinction de nationalité. A moyen terme il faut éviter toute discrimination. La diversité des régimes favorise les divisions, retarde l'unité et affaiblit la cause des migrants.

La Conférence a également demandé l'unification de la notion de travailleur migrant, car trop de discriminations passent à travers les statuts particuliers des soi-disant saisonniers ou frontaliers.

---

(1) ibidem, p. 23

(2) ibidem, p. 22-23

(3) ibidem, p. 28

## ii) Promotion de l'épargne

Le travailleur migrant fait des économies. Il envoie dans son pays d'origine une grande partie de son épargne. Pour la promouvoir et la protéger il faudra :

- monter des mécanismes de change qui mettent cet argent à l'abri des fluctuations monétaires;
- faire en sorte que l'envoi des économies dans le pays d'origine soit une opération plus rentable que l'investissement sur place, compte tenu des encouragements à l'épargne dont le migrant peut bénéficier, par exemple en Allemagne;
- indexer sur le coût de la vie, sous garantie de l'Etat ou des Régions, les investissements réalisés par le migrant dans son pays d'origine, mettant ainsi ses économies à l'abri de l'inflation;
- favoriser la création de coopératives d'investissement dans les régions de l'exode;
- informer les migrants sur toute la gamme des possibilités qui leur sont ouvertes dans ce secteur.

## iii) Modes de vie

Les migrants ont leur façon de vivre. Tout en respectant le milieu dans lequel ils sont appelés à vivre, ils ont le droit à voir leur dignité et leur identité protégées contre toute entreprise xénophobe. Ce qui s'est passé avec certains référendums dans certains pays tiers est très grave. Une politique d'ensemble et des actions concrètes sont de plus en plus nécessaires à cet égard.

## iv) Familles

Les migrants ne vivent pas seuls leur expérience. Les familles sont également des protagonistes de la migration, qu'elles suivent le travailleur ou qu'elles restent dans le pays d'origine. Une politique de la famille doit être menée, pour mettre des logements à la disposition de ces travailleurs. Ce n'est que de cette façon que toutes les conditions se trouveront réunies pour leur permettre de vivre, comme les autres, une vie familiale normale.

## v) Culture

Le sous-développement culturel du migrant est grave. Des actions spécifiques en sa faveur sont nécessaires. La Conférence propose la création de Centres de rencontre et d'information culturelle, qui seraient implantés dans les régions à haute densité migrative. Leur fonction serait double, d'un côté vers les migrants, de l'autre vers la population locale. Les travailleurs devraient participer à la gestion de ces Centres.



## vi) Scolarisation

Le problème se pose à la fois pour les migrants et leurs enfants. Pour les travailleurs eux-mêmes il faudra trouver des formes d'action adéquates pour la récupération scolaire des adultes. Pour leurs enfants la solution idéale reste celle d'une école qui leur laisse la possibilité, à un moment donné de leur carrière scolaire, de choisir entre le retour aux lieux d'origine ou la permanence dans le pays d'accueil. Ce choix est étroitement lié à la forme de scolarisation qui leur est offerte. L'école devrait ainsi valoriser, tout au moins au début, la langue nationale développant par la suite, et progressivement, l'enseignement dans la langue du pays hôte. Cette école à double sortie permet d'éviter la minorisation initiale liée à la méconnaissance du fait linguistique familial. Elle facilite par la suite l'intégration dans la société locale. Dans ces conditions l'intégration se fait à égalité et elle sera le résultat d'un choix et non plus d'une contrainte. Il s'agit d'une formule analogue à celle des écoles dites "européennes". Ces écoles sont à encourager dans tous les pays d'Europe, en les ouvrant à tous les enfants des travailleurs émigrés, chaque fois qu'il serait possible de le faire.

En attendant que cette solution générale se réalise, l'Etat italien doit tout mettre en oeuvre pour intensifier les actions de scolarisation dans les pays d'accueil. Il faudra notamment :

- mener une politique de formation pédagogique et linguistique pour les enseignants à envoyer dans les pays d'immigration; ils seront enseignants et animateurs sociaux en même temps; leur statut juridique et économique est à définir d'une façon plus adéquate à l'importance capitale des tâches;
- assurer dans les pays d'origine l'équivalence des diplômes obtenus dans les pays d'accueil, au-delà du cycle scolaire obligatoire minimum;
- l'Etat italien ne doit pas reculer devant les frais de scolarisation à l'étranger et il doit s'efforcer de multiplier les actions à cet égard; au niveau des écoles maternelles, l'activité de certaines institutions privées sont à prendre en considération; leur existence ne saurait en aucun cas justifier l'absence d'initiatives publiques dans ce secteur;
- assurer la participation des travailleurs migrants à la gestion de cette politique scolaire et l'administration des fonds nationaux et communautaires qui y seront consacrés.

## vii) Intégration ou préservation ?

La réponse se trouve déjà, du moins en partie, dans la politique scolaire qui sera suivie pour les enfants du travailleur migrant. Si la langue de la famille est ignorée, ou minorisée tout au long de la carrière scolaire, il est clair que l'intégration se fera dans des conditions de spoliation du patrimoine culturel d'origine. La rupture de l'équilibre culturel qui caractérise toute

émigration ne sera ainsi jamais corrigée (1). La Conférence s'est prononcée par contre pour une forme d'intégration qui sache préserver les caractéristiques de départ dans le contexte nouveau du pays d'accueil. Il ne s'agit pas d'intégrer en anéantissant, mais de tailler aux migrants leur place dans une société pluraliste. Dans ces conditions l'émigration cessera d'être un handicap, dont les effets se prolongeront sur la génération suivante. Elle deviendra un facteur d'enrichissement.

Les actions à mener par les Etats et la Communauté devraient viser cette formule d' "intégration-préservatrice".

#### 4ème commission : politique de l'émigration et participation

##### i) Politique de l'information

La presse écrite, la radio et la télévision doivent intensifier leurs efforts pour mieux informer à la fois les migrants et le pays, qui a tendance à les oublier. La Conférence a demandé que l'on publie la liste des subsides et des aides en faveur de certains journaux et de certains programmes de radio pour les émigrés. L'Office de la Radio-Télévision devrait créer dans son sein une Direction centrale pour l'information des travailleurs migrants. Ceux-ci devraient participer à la gestion de ces initiatives nouvelles d'information.

##### ii) Vie des associations

La participation des émigrés à la vie de leurs associations est un fait positif et il faut l'encourager. Il faudra toutefois publier la liste des aides accordées jusqu'ici à certaines de ces associations.

##### iii) Participation aux élections

La participation des émigrés aux élections en Italie doit être facilitée. La Conférence s'attend à ce que le récent arrêt de la Cour Constitutionnelle au sujet d'une mesure prise par la Région Trentino-Süd Tirol puisse permettre la mise en oeuvre des lois prises par les autres Régions pour faciliter cette participation. Il faudra notamment veiller à la réinscription des émigrés dans les listes électorales. L'abaissement de la majorité électorale à 18 ans exige qu'un effort spécial soit fait pour permettre aux jeunes gens émigrés de venir voter dès la prochaine consultation électorale.

Les actions à mener pour encourager la participation aux élections dans les lieux d'origine ne devraient pas toutefois faire oublier la nécessité d'avancer sur la voie des études pour l'exercice du droit de vote dans les pays d'immigration. Le travailleur devrait pouvoir participer de cette façon aux élections de son pays d'origine.

---

(1) Cf. Programme d'action cit., p. 18-19

#### iv) Droits politiques

Il faut promouvoir la participation des émigrés du moins aux élections administratives dans les lieux d'immigration. L'extension de ce droit aux élections législatives est liée dans la Communauté à la notion de citoyenneté européenne. Les actions à mener dans ce secteur sont à harmoniser avec celles envisagées au paragraphe précédent.

#### v) Les institutions de la politique de l'émigration

Le gouvernement a pris l'engagement de créer un Comité interministériel chargé de la coordination des différentes phases de la politique de l'émigration. Cette politique ne devrait toutefois pas être uniquement menée par les organes de l'administration publique. Elle exige des formes variées de co-gestion et participation. A cet égard, la création d'un Conseil de l'émigration a été revendiquée. Les représentants des émigrés devraient y siéger.

Les formes de participation à la gestion de cette politique devraient proprement remplacer, à tous les niveaux, la simple participation aux comités purement consultatif. Le Conseil central de l'émigration devrait ainsi relayer l'actuel Comité consultatif des Italiens à l'étranger. A la périphérie l'évolution se ferait en généralisant l'élargissement de la base électorale, de la représentativité et des pouvoirs, des différents comités consultatifs institués auprès des Consulats. Leur tâche devrait aller au-delà de l'assistance. La même action devrait être menée pour les formes de participation aux activités scolaires.

